



donnadieu & associés

16 passage Charles Dallery  
75011 Paris - France  
Tél. : +33(0)1.86.90.29.10  
contacts@donnadieu-associes.fr  
www.donnadieu-associes.fr

## **MISSION EVANGELIQUE CONTRE LA LEPRE**

**Association loi 1901**

**Siège social : 47 rue de Clichy 75009 Paris**

**SIRET : 326 967 965 00020**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

A l'assemblée générale de l'association MISSION EVANGELIQUE CONTRE LA LEPRE.

## **I - Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION EVANGELIQUE CONTRE LA LEPRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II - Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### ***Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation de l'association, décrits dans la note « Crise sanitaire (Covid 19) » de l'annexe des comptes annuels.

### ***Justification des appréciations***

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale***

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Dans le cadre des vérifications spécifiques prévues par la loi, nous vous informons que nous n'avons pas pu effectuer le contrôle du rapport financier établi par le trésorier de l'association, dans la mesure où ce document n'a pas été mis à notre disposition.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **III - Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **IV - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomaliesignificativerésultantd'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 juin 2020

Pour DONNADIEU & ASSOCIES,  
Ludovic DONNADIEU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a smaller 'L' and a horizontal line at the bottom.

Commissaire aux comptes

**Mission Evangélique Contre la Lèpre**  
**Bilan au 31/12/2019**

	Actif			Exercice 2018		Passif	
	Exercice 2019					Exercice 2019	Exercice 2018
	Brut	Amortissements	Net				
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>1 730,08 €</b>	<b>1 418,00 €</b>	<b>312,08 €</b>				
Site internet	1 730,08 €	1 418,00 €	312,08 €	889,08 €	<b>Fonds propres</b>	<b>72 123,51 €</b>	<b>112 225,78 €</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>8 190,14 €</b>	<b>5 592,73 €</b>	<b>2 597,41 €</b>	<b>1 603,86 €</b>	Fonds associatif	27 482,19 €	27 482,19 €
Matériel Bureau	5 709,72 €	5 086,73 €	622,99 €	1 140,06 €	Réserves statutaires	59 016,04 €	39 016,04 €
Mobilier	2 480,42 €	506,00 €	1 974,42 €	463,80 €	Réserve Legs	30 404,78 €	30 404,78 €
<b>Legs et donations en cours de réalisation</b>					Report à nouveau	-4 677,23 €	-55 704,66 €
<b>Autres créances</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	Résultat de l'exercice	-40 102,27 €	71 027,43 €
<b>Valeur mobilières de placement</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Dettes fournisseurs et cpte rattachés</b>	<b>26 892,31 €</b>	<b>14 756,66 €</b>
Autres valeurs mobilières	0,00 €		0,00 €	0,00 €	Fournisseurs	1 764,00 €	300,00 €
<b>Disponibilités</b>	<b>105 901,37 €</b>		<b>105 901,37 €</b>	<b>138 288,71 €</b>	Don à transmettre	25 128,31 €	14 456,66 €
Chèques à l'encaissement	13 014,00 €		13 014,00 €	14 701,00 €	Charges à payer		
CCP	11 175,46 €		11 175,46 €	2 273,01 €	<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>10 096,80 €</b>	<b>13 652,98 €</b>
CCP Livret CSL	2 221,44 €		2 221,44 €	39 461,85 €	<b>Autres dettes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>146,23 €</b>
CCP Livret A	77 569,50 €		77 569,50 €	76 992,06 €			
Paypal	1 920,97 €		1 920,97 €	4 860,79 €			
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>301,76 €</b>		<b>301,76 €</b>	<b>0,00 €</b>			
<b>Produits à recevoir</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Totaux</b>	<b>116 123,35 €</b>	<b>7 010,73 €</b>	<b>109 112,62 €</b>	<b>140 781,65 €</b>		<b>109 112,62 €</b>	<b>140 781,65 €</b>

**Mission Evangélique Contre la Lèpre**  
**Compte de résultat au 31/12/2019**

	Charges		Produits			
	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019		Exercice 2018	
<b>Achat non stockés : matériel et fournitures</b>	<b>1 726,71 €</b>	<b>4 560,02 €</b>	<b>Produits d'exploitation</b>		<b>181 247,95 €</b>	<b>298 506,77 €</b>
6040000 Achat d'étude et prestation						
6041000 Abonnements services numérique	1 245,97 €	2 352,73 €				
6042000 Prestations déléguées	164,00 €	1 221,75 €	75400010 Dons Eglises	806,08 €	8 490,45 €	
6063000 Petit équipement	316,74 €	985,54 €	75400020 Dons Individuels	163 415,85 €	174 018,80 €	
6064000 Fournit.adminis.			75400030 Collectes	11 258,56 €	680,26 €	
			75400040 Cotation	4 125,00 €	10 965,00 €	
			75400050 Calendriers			
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>26 711,22 €</b>	<b>28 324,94 €</b>	75400060 Dons liés à Objets	59,30 €	426,00 €	
6071000 Achats Obj Publ			75400070 Legs		102 198,00 €	
6112000 Impressions			75400080 Dons Hors budget			
6111000 Impressions en Actions	2 861,15 €	2 129,02 €	75400090 Abonnement EA	845,00 €	1 540,00 €	
6112200 Impressions Encartages		2 012,76 €	75400100 Frais participation repas	60,00 €	80,00 €	
6132004 Location bureau Pascal	2 400,00 €	2 400,00 €	75400101 Note de frais			
6150000 Entretien et réparation	45,00 €		75400102 frais de fonctionnement			
6161000 Assurances multirisques	596,25 €	652,23 €	75400103 Assurance vie			
6181000 Documentation générale			75400104 Dons ISF			
6185000 Frais de colloq. sémin. conf.	432,00 €		7580000 Différ. Rglt	678,16 €	108,26 €	
6226001 Honoraires Notaires						
6226010 Honoraires Comptables	4 080,00 €	3 600,00 €	<b>Produits financiers</b>	<b>615,35 €</b>	<b>526,24 €</b>	
6226020 Honoraires Commis. aux Comptes	4 680,00 €	4 680,00 €	7640000 Revenus des V.M.P.			
6227000 Frais d'Actes		94,75 €	7641000 Plus Values CE			
6251000 Frais de déplacement	512,87 €		7570000 Prod Cession VMP			
6251100 Déplacts pour Comité	2 340,14 €	4 627,81 €	7680000 Intérêts Livret	615,35 €	526,24 €	
6251200 Déplacts Mission Représentation	202,80 €	344,25 €				
6251300 Déplacts Opérations extérieur						
6257000 Réceptions			<b>Produits exceptionnels</b>	<b>800,00 €</b>	<b>7 873,26 €</b>	
6260000 Frais postaux	2 439,01 €	1 397,64 €	7710000 Produits exceptionnels			
6260100 Frais postaux En Action	2 225,85 €	2 225,81 €	7713100 Libéralité Bon M Racine			
6260100 Frais postaux JML		1 186,08 €	7720000 Prod. except./exercices ant			
6261000 Téléphone	267,12 €	361,69 €	7750000 Pdots cession d'éltis actifs			
6262000 Internet	179,76 €		7910000 Transfert de charge	800,00 €	7 873,26 €	
6270000 Services bancaires	651,10 €	630,87 €				
6271001 Frais bancaires sur Prvt	592,25 €	595,79 €				
6271002 Frais bancaires sur Paypal	180,37 €	256,70 €				
6271003 Frais bancaires sur CB						
6281000 Concours & Cotisations	2 025,55 €	1 129,54 €				
6282000 Charges diverses						
6580000 Différ. Rglt						
<b>Taxes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>				
6374000 Impôts taxes exig/l'étrang.						
6378000 Taxes diverses						
<b>Salaires</b>	<b>59 331,73 €</b>	<b>61 878,67 €</b>				
6411000 Salaires appointements	61 125,73 €	58 017,67 €				
6411900 Salaires bruts pris en charge						
6412000 Prov. Congés payés	-2 274,00 €	3 581,00 €				
6414000 Indemnités forfaitaires	480,00 €	280,00 €				
<b>Charges sociales</b>	<b>18 740,20 €</b>	<b>22 654,09 €</b>				
6451000 Cotisations URSSAF	11 266,80 €	13 418,49 €				
6452000 Cotisations ARRCO	1 357,71 €	3 394,01 €				
6453200 Cotisations RETRAITE CADRE	2 329,92 €	636,42 €				
6454000 Cotisations ASSEDIC	2 567,33 €	2 436,72 €				
6455000 Formation Prof	336,19 €	360,00 €				
6456000 Cotisations PREVOYANCE	1 718,65 €	1 008,65 €				
6458000 Prov pr charges sur congés payés	-1 074,00 €	1 167,00 €				
6471000 Autres Charges de personn						
6475000 Médecine du Travail	237,60 €	232,80 €				
6480000 Autres charges de personnel (stage)						
<b>Champ de mission</b>	<b>114 711,92 €</b>	<b>117 543,66 €</b>				
6573000 Champ de Mission	107 591,92 €	109 997,66 €				
6574000 Contribution aux services communs	7 120,00 €	7 546,00 €				
6575000 Reverset Hors Budget						
6577001 Engagt Projet à vrt différé						
<b>Fond de soutien</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>				
6540007 Transf Legs en fond propre						
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>6,72 €</b>	<b>35,69 €</b>				
6580000 Charges diverses de gestion	6,72 €	35,69 €				
6670000 Perte Cession Vmp						
6710000 Charges exceptionnelles						
6720000 Charges sur ex antérieurs						
6750000 Valeurs comptables des éltis actifs						
<b>Dotations amortissements</b>	<b>1 537,07 €</b>	<b>881,77 €</b>				
68160001 Dot.Prov/Dépréc. Immob.	1 537,07 €	881,77 €				
<b>Différences de règlement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>				
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>71 027,43 €</b>	<b>Pertes de l'exercice</b>	40 102,27 €		
<b>Totaux</b>	<b>222 765,57 €</b>	<b>306 906,27 €</b>		<b>222 765,57 €</b>	<b>306 906,27 €</b>	

## Annexe aux comptes annuels 2019

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total est de..... 109 112,62 €

Et au compte de résultat de l'exercice dégageant une perte de..... 40 102,27 €

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil de l'Association.

### SOMMAIRE DES INFORMATIONS

	<u>Fournies</u>	<u>Non fournies</u>
1 - Evénements significatifs de l'exercice	x	
2 - Principes comptables et méthodes de base	x	
3 - Détail du projet et de son financement		x
4 - Notes sur le bilan – Actif	x	
5 - Notes sur le bilan – Passif	x	
6 - Notes sur le compte de résultat	x	
7 - Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice		x
8 - Fonds dédiés		x
9 - Legs et donations en cours	x	

10 - Relation avec les parties liées

x

11 - Réévaluation

x

12 - Engagements et sûretés consentis

x

Les informations ne sont pas fournies lorsqu'elles sont sans objet ou d'importance non significative.

## **1 - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

### **Crise sanitaire (Covid 19) :**

L'association a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a un impact sur son activité.

A la date d'établissement de ses comptes, l'association ne dispose pas d'une estimation précise et globale pour l'année 2020 de cet impact.

## **2 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE**

### **Compte emploi ressources :**

Ces comptes annuels ont été établis par la direction de l'association et arrêtés par le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2019, l'association a réalisé des collectes de dons auprès du public.

Conformément à la réponse de la CNCC EJ 2016-66 de février 2018, l'association n'a pas l'obligation d'établir le compte d'emploi annuel des ressources.

En effet, l'article 4, alinéa 1er, de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, modifié par l'article 9 de l'ordonnance n° 2015- 904 du 23 juillet 2015 instaure pour les organismes ayant fait appel public à la générosité l'obligation d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public lorsque le montant des dons, constatés à la clôture de l'exercice, excède un seuil fixé par décret, non paru à ce jour. L'association n'a donc pas l'obligation d'établir le compte d'emploi annuel des ressources.

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général modifié suite à l'avis du Conseil national de la comptabilité du 7 décembre 1998 et des dispositions prévues au règlement n° 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable et à son annexe.

L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément aux principes de base : principe de prudence, continuité de l'exploitation, indépendance des exercices, permanence des méthodes comptables.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

### ***Amortissements de l'actif immobilisé***

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

**Créances**

Elles sont entrées à leur valeur nominale et font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée pour chacune d'elles.

**Valeurs mobilières de placement**

Elles sont enregistrées pour leur prix d'acquisition (hors frais d'acquisition accessoires). En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les moins-values éventuelles à la date de clôture sont constatées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

**Produits**

Les dons sont comptabilisés à la date d'émission du règlement par le donateur.

Les legs et donation qui correspondent à des biens durables, c'est-à-dire destinés à servir de façon durable l'association et pour la réalisation de son objet social sont considérés comme des apports aux fonds associatifs. Les legs sont comptabilisés en fonction de la date de leur encaissement par prudence. Une information est donnée en partie 9 sur les legs en cours à la clôture de l'exercice.

En revanche, les libéralités sont comptabilisées en produits lorsqu'elles concernent :

- Des biens destinés à être cédés et non destinés par l'auteur de la libéralité à financer un bien durable.
- Lorsqu'elle ne concerne aucune des deux catégories précédentes, il s'agit notamment de la trésorerie.

**4 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****4.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

## 4.1.1 - Immobilisations = 9 920 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 730			1 730
Immobilisations corporelles	9 203	1 953	2 966	8 190
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>10 933</b>	<b>1 953</b>	<b>2 966</b>	<b>9 920</b>

## 4.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 7 011 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	841	577		1 418
Immobilisations corporelles	7 599	960	2 966	5 593
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>7 558</b>	<b>1 537</b>	<b>2 966</b>	<b>7 011</b>

## 4.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette
Site internet	1 730	1 418	312
Mat.bureau & informatique	5 710	5 087	623
Mobilier	2 480	506	1 974
<b>TOTAL</b>	<b>9 920</b>	<b>7 011</b>	<b>2 909</b>

## 4.2 - Etat des créances = 0 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant, charges d'avance et produit à recevoir			
<b>TOTAL</b>			

**5 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****5.1 - Variation des Fonds Associatifs et Réserves**

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds Associatif	27 482			27 482
Réserves	39 016	20 000		59 016
Réserves legs	30 405			30 405
Report à nouveau	(55 705)	51 027		(4 677)
Résultat de l'exercice précédent	71 027		(71 027)	
Résultat de l'exercice à affecter		(40 102)		(40 102)
<b>TOTAL</b>	<b>112 226</b>	<b>30 925</b>	<b>(71 027)</b>	<b>72 124</b>

**5.2 - Provisions**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	0		0	0
Provisions pour dépréciation	0		0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

**5.3 - Etat des dettes = 36 989**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 764	1 764		
Dettes fiscales & sociales	10 097	10 097		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	25 128	25 128		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>36 989</b>	<b>36 989</b>		

**5.4 - Charges à payer par postes du bilan = 36 989**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	1 764
Dettes fiscales & sociales	10 097
Autres dettes	25 128
<b>TOTAL</b>	<b>36 989</b>

**6 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Compte tenu du caractère non significatif des Engagements en matière de pensions, compléments de retraite, indemnités et allocations, il n'a pas été constitué de provision.

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes est de 3 900€ HT soit 4 680€ TTC.

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le président, le trésorier, et le secrétaire, membres du conseil. Ils exercent leurs fonctions de manières bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération à ce titre. Du fait, qu'il n'y a qu'un salarié dirigeant dans l'association, cette information ne peut être fournis.

**9 - LEGS ET DONATIONS EN COURS**

L'association n'a pas perçu au cours de l'exercice 2019 de legs.

**10 - RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

En raison des liens existants avec l'association internationale TLMI, on recense ici l'ensemble des opérations intervenues avec cet organisme.

Détail des opérations	Charges pour Mission Lèpre	Produit pour Mission Lèpre	Opération sans impact sur les charges et les produits
- Versement au titre des missions sociales :			
- Congo soutien équipe et bureau	35 877		
- Congo soutien projet Sankuru	9 000		
- Congo soutien projet formation Eglise	9 000		
- Tchad soutien équipe et bureau	4 775		
- Tchad soutien projet Grace	35 000		
- Niger soutien équipe et bureau	5 050		
- Niger soutien projet Lèpre	8 890		
- Cotisation TLMI	7 120		
<b>TOTAL</b>	<b>114 712 €</b>		

Conformément à la charte du réseau international TLMI, l'association Mission Lèpre France a respecté ses engagements financiers, budgétés pour l'exercice 2019 à 107 592 €, afin de soutenir les actions du réseau.